



CAPA des professeurs certifiés – Avancements d'échelon - 2 juin 2021  
**Déclaration liminaire du Sgen-CFDT**

Pour commencer nous tenons à adresser nos remerciements à vos services et en particulier à Madame Nakkour pour le travail effectué et les informations envoyées. Nous regrettons toutefois d'avoir été informé bien tardivement de la tenue de cette CAPA, ce qui nous a laissé un temps bien bref pour nous organiser et traiter les documents. Comme vous, nous souffrons de la crise sanitaire et il n'est pas simple de s'organiser dans des délais aussi courts !

Nous avons également été étonné d'apprendre, lors du GT, que des collègues puissent avoir un avis non favorable parce que leur chef.fe d'établissement, lors du rendez-vous de carrière, n'a pas respecté les délais de remonté d'items. Cela, y compris lorsque ceux, remplis par l'inspection, ne portent que des mentions « très satisfaisant » ou « excellent » !

Voilà une belle arme à mettre en les mains de chef.fe d'établissement peu scrupuleux ou scrupuleuse ! Un professeur.e vous enquiquine en vous rappelant trop souvent ses droits ou ne votant pas ce que vous voulez en CA ? Faites remonter en retard les items de son rendez-vous de carrière ! Vous pourrez ainsi étouper son avancement en toute impunité, sans le moindre risque de recours ou de contestation pour vous tracasser !

Bien sûr, on nous répondra que les chef.fe.s d'établissement sont des êtres d'Amour et qu'aucun d'entre eux n'aurait la vilaine idée de faire ça. Nous nous autoriserons à en douter. En tant que syndicat général, nous avons la chance d'avoir à la fois des enseignants et des personnels de direction parmi nos adhérents. Or si, grâce aux seconds, nous savons que les premiers peuvent être parfois problématiques, nous savons aussi, grâce aux premiers, que les seconds peuvent l'être également.

N'avons-nous pas justement évoqué, lors du GT, le cas d'une cheffe d'établissement tristement connue pour ses méthodes de RH ?

Nous remercions donc nos collègues d'avoir relevé ce problème et nous nous associons à eux de toutes nos forces pour dénoncer ce qui nous semble être une dangereuse injustice.

Puisque nous parlons de nos collègues, nous regrettons par ailleurs d'avoir été bien seul.e.s à refuser que, au nom d'une prétendue mixité proportionnelle, des certifiées femmes puissent avoir leur position dégradée au profit de certifiés hommes. Autant l'inverse nous semble tout à fait normal, autant nous refusons catégoriquement d'accélérer l'escalator de verre !

Peut-être est-il nécessaire de rappeler ce que signifie ce concept, théorisé en 1992 par Christine Williams, professeure de sociologie à l'université d'Austin. Il s'agit d'expliquer que, dans les secteurs majoritairement composés de femmes, les hommes bénéficient de toute une série d'avantages invisibles qui les propulsent rapidement au sommet de la hiérarchie. Cet escalator est le pendant du plus célèbre "plafond de verre", auquel se heurtent les femmes dans les secteurs majoritairement masculins.

Vous doutez de sa réalité ? Peut-être pourrions-nous le rendre plus tangible en évoquant quelques chiffres, tirés de *l'État de l'école* de 2021. Alors que, tout corps confondus, environ 70 % des personnels de l'éducation nationale sont des femmes, cette proportion se réduit à mesure qu'on monte dans les niveaux de responsabilité et de salaire, avec 80 % de femmes AED contre seulement 52 % de femmes personnels de direction et 49 % d'inspectrices.

On peut aussi, quotidiennement, voir ce sinistre escalier se déployer au sein des salles des professeurs. Combien de collègues femmes se voient contraintes de refuser des missions ou des heures supplémentaires, parce que c'est à elles de gérer les enfants, les courses ou les lessives ? Bizarrement toujours beaucoup davantage que de collègues hommes ! Et nous ne parlons pas de la composition des conseils pédagogiques et listes de représentants des personnels, où la mixité proportionnelle est loin d'être la règle !

Alors oui, pour une fois, nous demandons que ces messieurs soient traités un peu moins favorablement que ces mesdames. On les consolera facilement de cette petite injustice avec les 1001 privilèges dont ils jouissent au quotidien.

Merci pour l'attention que vous nous avez accordée.